

ANNEXE 2

VOLET 2 : DIVERSIFIER L'ECONOMIE POUR UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

1. Développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux (OS 4)
2. Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires (OS 5)
3. Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie Corse, le BTP (OS 6)
4. Catalyser les filières à fort potentiel (OS 7)
5. Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables (OS 8)

1. Développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux (OS n°4)

L'analyse de cette orientation stratégique liée à l'Agriculture se décline en trois parties :

- Préserver et mobiliser le foncier agricole et sylvicole dans sa fonction productive ;
- Mener une politique ambitieuse de développement agricole et sylvicole ;
- Et tendre à un rééquilibrage territorial et promouvoir la culture et les savoir-faire identitaires.

a) Préserver et mobiliser le foncier agricole et sylvicole dans sa fonction productive

Depuis 2015, et en adéquation avec les objectifs du PADDUC, différentes politiques publiques ont garanti la préservation ainsi que la mobilisation du foncier agricole avec un accès à ce foncier qui demeure contraint (non titrage, indivis) : l'usage et la propriété sont difficiles à obtenir pour les agriculteurs volontaires pour produire.

Pour faire face à cette problématique, les mesures suivantes peuvent être citées :

- La mise en œuvre des Documents d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles (DOCOBAS) :

Entre 2015 et 2024, 66 communes se sont engagées dans la démarche, 8 DOCOBAS ont été achevés, 1 DOCOBAS est en cours de finalisation (volet forestier) recouvrant au total le territoire de 20 communes. Les difficultés rencontrées ont été les suivantes :

- Comme pour un PLU, contraintes d'acceptabilité vis-à-vis des populations ;
- Un manque d'imagination sur ce que peut être la mise en valeur d'un territoire et l'agriculture de proximité. Un point central à considérer : la question de l'éducation ;
- Un manque de porteurs de projets en filière végétale (lien avec l'attractivité du métier et celle du territoire) ;
- Les espaces mobilisables dans de nouveaux projets agricoles sont difficiles à identifier, une large part des espaces à potentialités agricoles non déclarés au Registre parcellaire graphique (RPG) sont en réalité non disponibles pour développer l'agriculture (occupés par l'agriculture, autorisation d'urbanisme en cours, rétention foncière pour d'autres typologies de projets).
- Le travail effectué par les prestataires repose trop sur les données cartographiques de référence (SODETEG, PADDUC) et ne met pas suffisamment en avant l'expertise agronomique de terrain. Ainsi il ne permet pas de remplir l'objectif d'actualisation de la cartographie des différentes catégories d'espaces agricoles ;
- Un manque de clarté des critères de définitions des ESA et ERPAT du PADDUC incite les prestataires à recourir à la géomatique plutôt qu'à une expertise agronomique de terrain et ne permet pas d'atteindre l'objectif d'une lecture claire des espaces selon la typologie du PADDUC.

Le bilan des projets de mobilisation agricole à l'issue des premiers DOCOBAS achevés (20 communes) peut notamment être le suivant :

- Les espaces identifiés mobilisables pour développer l'agriculture ne recouvrent qu'une assez faible part d'espaces cultivables (348 ha, 261 ha en plaine et coteaux, 87 ha en terrasses autour des villages concernés par des projets de jardins partagés), beaucoup moins que la vision statistique que l'on peut en avoir au départ (6703 ha ESA non déclarés au RPG2022) ;

- La mise en œuvre des actions n'a démarré que sur le territoire de la CC Fium'Orbu Castellu, qui à travers la réalisation d'un PAT consécutif au DOCOBAS est passé en phase opérationnelle (animation foncière en cours sur le foncier privé, conception de projet sur le foncier public) pour des projets de mise en culture (78 ha), rénovation de châtaigniers (7 ha) et d'oliviers (3 ha).
- Majoritairement sur du foncier privé, la mise en œuvre effective de projets envisagés nécessite de mettre en place une animation foncière et un accompagnement des communes systématique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les prestataires qui réalisent les DOCOBAS sont trop peu nombreux pour répondre à la demande (actuellement surchargés, les délais de réalisation s'allongent) et l'ODARC n'a pas les ressources humaines nécessaires. Pour ces raisons, l'Appel à projet clôturé le 31/12/22 n'est pour l'instant pas prolongé.

Le bilan des projets de mobilisation forestière à l'issue des premiers DOCOBAS achevés peut être le suivant :

- Les expertises menées dans des DOCOBAS ont permis de choisir au sein des vastes étendues de ressources ligneuses « potentiellement exploitables » (12 938 ha d'après les cartographies), des espaces prioritaires 2 579 ha (qualité de la ressource, structure du foncier, cohérence géographique, effet levier intéressant lié à l'obligation réglementaire de réaliser un PSG, ...) pour lancer une animation foncière auprès des propriétaires privés. La phase opérationnelle a démarré sur les communes de U Poghju di Nazza et U Sulaghju.
- La mise en œuvre d'Associations foncières :

La création d'associations foncière a accusé un recul entre 2015 et 2020, confrontée à des diverses difficultés (refus de la part des DDTM d'intégrer les zones forestières dans les périmètres des Associations Foncières Pastorales (AFP), complexification des procédures, mauvaise presse dans les médias en relation avec des contentieux).

Depuis 2019, la dynamique reprend grâce à l'action concertée de l'ODARC et de la Fédération des AFP et à la reconnaissance du travail réalisé sur certaines AFP.

Sur la période du PADDUC, le bilan s'établit à :

- 6 AFP créées (A Ghjuvella, Carbuccia, San Ghjuvanni di Muriani, Livia, AFP Aitınca, Tralonca), 3 en cours de finalisation pour le dépôt d'enquête publique (Talasani, Nuceta, AFP l'Ortale d'Alisgiani), 3 annulées (Meria, Siscu, A Soccia en cours de relance), 4 en cours d'accompagnement (Pioggiola, Bastia, Tarrano, ASAGF sur le territoire du col d'Arone à Bavella) ;
- au moins 9 installations d'agriculteurs en cours ou achevées : 1 installation à Olcani, 2 à Belgodère, 1 à Riventosa, 1 sur Monte Astu, 1 à Lento, 1 à Carbuccia, 2 à Serra di Scopamene, 1 à Lozzi ;
- la mise en œuvre d'autres outils de mobilisation du foncier : créations d'ASL agricoles (Luri, Cristinacce) et forestières, dispositif de financement FFAF avec la CADEC, mise en place d'un cadre régional à la gestion et à la coordination des Associations Foncières par la création d'une Fédération des AFP en 2019.

Le bilan des travaux de mise en valeur du foncier des AFP est mitigé, essentiellement pour deux raisons :

- un déficit d'accompagnement et de suivi, depuis en partie réglé par la création de la Fédération des AFP. L'accompagnement des AFP est essentiel comme en témoigne la seule AFP qui n'a pas connu d'interruption d'accompagnement sur la période et qui a pu mener plusieurs opérations de mise en valeur sur son périmètre (presque autant d'opérations que toutes les autres AFP réunies).

- des difficultés administratives vis-à-vis des demandes de financements et des règles de la commande publique.

Le bilan de la gestion du territoire des 18 AFP existantes (21 communes) est en cours. En 2020, sur 11 AFP étudiées représentant 14 342 ha, 8 333 ha ont été conventionnés en location à des agriculteurs (2 610 parcelles).

En conclusion, sur cette première partie, nous pouvons considérer que nous avons un semi résultat/semi échec. Des actions ont été mises en œuvre mais nous sommes toujours en-deçà des objectifs de mobilisation du foncier agricole. Nous butons sur un manque de politique systématique, notamment porté par les communes, pour reconquérir le foncier de manière à développer le marché foncier et permettre aux agriculteurs de le mettre en valeur.

b) Mener une politique ambitieuse de développement agricole et sylvicole

Cet objectif vise à augmenter à moyen terme le nombre d'actifs du secteur primaire et de faire progresser l'économie du monde rural en Corse. Différents points peuvent être mis en avant :

▪ La trajectoire de l'agriculture

Il existe une différence considérable par rapport au continent :

- 50% des exploitations agricoles corses sont en élevage. Il en résulte 43% du territoire en surface boisée (continent : <30% de parcours)
- Les terres cultivées représentent 1,4% (continent : >30%) : agriculture tournée vers l'élevage et pas vers le maraîchage : difficultés d'approvisionnement en légumes (difficultés également rencontrées sur la viande)

Deux secteurs tirent fortement la production :

- La viticulture : progression constante en surface et en valeur de la production même si l'on se situe aujourd'hui très en deçà de l'historique de production (Plan Terrier : 26 000 ha ; Années 50 : autour de 6000-7000 ha).
- L'arboriculture (agrumes + fruits d'été) : La force de la filière agrumes repose sur une réelle organisation économique collective : des acteurs mettent en marché la production et s'associent pour conquérir d'autres marchés, contrôler les risques de dumping, gérer au quotidien les campagnes et anticiper les problématiques de la filière. Ils travaillent d'ores et déjà sur les thématiques de recherche de variétés adaptées au changement climatique, adaptées au risque de décalage de la saison de production et adaptées à la problématique de l'irrigation, de diversification des productions : possibilités de valoriser d'autres types d'agrumes que la clémentine. Durant la période du PADDUC, a également été obtenue l'IGP kiwi qui participe à la diversification nécessaire pour gagner en résilience face aux difficultés. Les fruits d'été représentent aussi un secteur de production très efficace.

Ainsi, la vigne et l'arboriculture ont des stratégies, des résultats et tirent la production corse mais ne suffisent pas à la reconquête du marché local.

Les autres productions locales sont de niche, impactées par les changements (climat, cours des intrants, ...), moins résilientes et ne fondent pas l'approvisionnement local. A ce titre, nous pouvons citer :

- L'oléiculture : avec un secteur qui ne progresse plus et accuse une légère régression (baisse d'env. 100 ha depuis 2015-2016), qui rencontre des difficultés liées à une alternance plus prononcée, des problématiques d'irrigation et de rénovation des vergers traditionnels, et qui, malgré l'essor du Bio, est un secteur qui attire moins.

- La castanéiculture : avec un impact du cynips où le nombre de producteurs a été maintenu mais la production a stagné en surface et en valeur malgré des aides à 100% pour permettre aux producteurs d'augmenter la surface de leur verger de 20%. Le désordre foncier n'a pas permis à tous les castanéiculteurs de s'inscrire dans cette dynamique.
- Les fruits à coques : on peut citer les noisettes avec un secteur qui progresse légèrement, les amandes avec un effondrement de la production d'amandes en lien avec la forte diminution des aides couplées à l'hectare de la PAC (passage de plusieurs milliers d'euros/ha à env. 300 euros/ha) : les plantations ont été arrachées et reconverties pour d'autres spéculations.
- Le maraichage : avec un maintien de la production à 445 ha. C'est intéressant mais insuffisant pour approvisionner le marché local. Il y a des initiatives en cours (DOCOBAS pour cerner le foncier à mobiliser, PAT avec les collectivités et la restauration collective) mais pas encore de résultats probants.
Sur ce secteur, un enjeu important est celui de parvenir à connecter les producteurs et les productions aux exigences des commandes publiques : travail à faire sur le système de production (légumes d'hiver) et sur l'adaptation des marchés publics pour que les agriculteurs puissent y répondre.
- L'élevage : avec encore de nombreuses exploitations qui ne maîtrisent pas les facteurs fondamentaux de production. En donnant des aides aux surfaces (considérées comme une rente par les exploitants), la PAC a permis d'aider le revenu des exploitations mais pas la maîtrise des fondamentaux, notamment le sanitaire (ex : nombre encore élevé d'animaux qui ne passent pas par les abattoirs), la reproduction (parcours non structurés) et l'alimentation (non locale, une charge d'exploitation très importante)

Les risques sont donc plus importants en élevage que sur les productions végétales, par manque de maîtrise et par manque d'anticipation des évolutions.

Des difficultés existent quant à l'éducation (retrouver l'imaginaire sur les vocations de l'agriculture), l'augmentation de la production (hormis pour le vin et les agrumes)

Les points positifs peuvent être les suivants : l'installation agricole et le renouvellement des agriculteurs sont en constante progression (+0,5%/an : nous sommes la seule région Française à l'atteindre).

- La trajectoire de la forêt :

Cette analyse, en adéquation avec les objectifs fixés en 2015, passe par l'examen de reconquête du marché du bois corse (import) et sur la place des bois techniques dans le marché local et du bois local dont les difficultés avaient déjà été évoquées au démarrage du PADDUC.

Il peut être considéré que la ressource est en moins bon état aujourd'hui, notamment à cause du manque d'investissements en forêt (lié à la baisse de l'activité de la filière) avec des conséquences y compris sur le risque incendie et la biodiversité compte-tenu du changement climatique.

Une dynamique est à soutenir sur le chêne liège : 171 ha mis en valeur sur la période 2015-2021. Nous pouvons déplorer un manque d'investissements sylvicoles sur les peuplements de pin laricio qui est pourtant l'essence phare de la filière bois d'œuvre.

Et il existe encore trop peu de documents de gestion en forêt privée : sur la période du PADDUC, seuls 36 Plans Simples de Gestion (PSG) ont été aidés pour 3707 ha gérés. Et en 10 ans (2012-2022), seuls 50 PSG ont été aidés pour 4823 ha.

Les coûts de production restent élevés avec des aides publiques importantes mais avec des difficultés liées à l'absence de chantier de repli en hiver (l'exploitant forestier a souvent une double activité), des coûts logistiques très supérieurs à ceux rencontrés sur le continent engendrant un déficit sur plusieurs catégories de bois.

Au sujet des scieries : l'objectif était celui d'en créer 4. Finalement, Finalement, deux seulement ont été concrétisées à ce jour (Sotta, Ucciani) en raison de difficultés liées au foncier et aux réglementations (urbanisme, environnement). Toutefois, de nouveaux projets de scierie sont actuellement en bonne voie de concrétisation.

La valorisation du bois local est une thématique sur laquelle nous avons progressé, notamment par la certification Lignum Corsica. Cependant, des difficultés résident sur l'écoulement des volumes de bois énergie, qui obère les possibilités d'intervention sur le bois d'œuvre dans les chantiers de coupe. Les projets de création de chaudières collectives devraient permettre d'améliorer la valorisation du bois énergie non récolté.

En conclusion, les récents travaux menés lors des assises de la forêt et du bois les 12 et 13 octobre 2023 ont permis d'aller dans le détail sur ces sujets et de proposer un plan d'actions opérationnel pour la relance de la filière au travers de l'élaboration du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2023).

- La Politique Agricole Commune (PAC)

Actuellement la CdC maîtrise seulement le 2^{ème} pilier de la PAC. Le 1^{er} pilier de la PAC représente environ 6 fois le 2^{ème} pilier et recouvre essentiellement des aides découplées.

Conformément aux orientations du PADDUC, la Corse a fait la demande d'orienter les aides à la production.

Pour inscrire des modifications en ce sens dans la prochaine PAC (après 2027), les travaux doivent être menés dès à présent, en se basant sur :

- L'article 74 du traité européen reconnaissant le fait insulaire et montagnoux,
- Une coalition de régions ;
- Et en amont de La préparation des textes législatifs de 2025 pour la prochaine PAC.

C'est ici un point indispensable si l'on veut répondre aux orientations fixées par le PADDUC en 2015.

- La formation la recherche et développement (R&D)

La formulation de l'objectif « *Former les hommes, accroître la technicité des exploitants afin d'augmenter la production* » de l'orientation stratégique n°4 peut apparaître comme réducteur sur cette problématique. Il s'agit plutôt d'intensifier la connaissance, d'accroître la capacité d'innovation et l'installation à travers l'investissement dans « l'éducation, l'enseignement et la recherche », comme un préalable nécessaire à l'atteinte des objectifs du PADDUC.

Les actions menées par la Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche concourent à la mise en œuvre de cette objectif ; - à la fois de manière directe (projets de recherche, travail à l'évolution de la structure pédagogique, développement de l'action éducative notamment par le biais des appels à projets TDD), - mais aussi de manière indirecte, à travers notamment les travaux menés sur les thématiques du gaspillage alimentaire et de la mise en place de circuit-court dans les collèges et lycées :

- Pas moins de 8 projets de R&D en lien avec les problématiques de développement agricole ont été soutenus : Novpath (protection sanitaire des élevages), VHE (protection sanitaire des élevages porcins), Xylella fastidiosa (protection des cultures), Redyn (pastoralisme),

- Ferloctyp (transformation fromagère), ProtectAgrumes (lutte biologique à partir de biostimulants), Innov'Agrumes (sélection variétale d'agrumes), Ruche (apiulture).
- Des discussions sont en cours avec les deux lycées agricoles, visant à revoir leurs structures pédagogiques. Un BTS ACSE est en cours de financement au lycée agricole de Sartè.
 - une réflexion est en cours entre l'ODARC et tous les collèges et lycées de Corse, visant à mobiliser les filières, réduire le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts.

La Direction de la formation tout au long de la vie intervient sur les actions suivantes :

- Professionnaliser les exploitants par la formation tout au long de la vie : Mise en place d'un Brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » ;
- Soutenir des projets valorisant les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires
- Valoriser les résultats des études sur le classement du Pin Laricio et développer les études visant à qualifier et différencier l'offre dans la filière bois.

Sur la période du PADDUC, l'ODARC a mis en œuvre environ 60 contrats de Coopération Professionnelle Agricole (immersion professionnelle ouvrant droit à une bonification de la dotation JA) ainsi que l'Appel à projets « Formation des actifs » basé sur un référentiel des besoins établi avec les acteurs des différents secteurs agricoles.

c) Tendre à un rééquilibrage territorial et promouvoir la culture et les savoir-faire identitaires (mener une politique volontariste de développement rural)

L'objectif poursuivi ici est le rééquilibrage territorial en matière d'infrastructures et de services essentiels en milieu rural. Les constats posés dans le PADDUC en 2015 se sont généralisés, voire intensifiés :

- (i) La Corse est une région majoritairement rurale (nombre de ses communes peu et très peu denses) ; les communes rurales concentrent la moitié de la population régionale (46,9 %). 13 des 19 EPCI sont ainsi exclusivement composés de communes rurales. L'espace rural (qualifié d'autonome) très peu dense se distingue par une surreprésentation des seniors et des personnes seules. Les territoires ruraux perdent en attractivité, les jeunes et familles ont tendance à se rapprocher des zones urbaines.
- (ii) Le temps d'accès aux services et équipements est inversement proportionnel à la densité des territoires et nécessite également de tenir compte de la situation spécifique des habitants vivant dans une commune dite « éclatée » (20%), qui se caractérise par des hameaux de plaine souvent plus peuplés que le chef-lieu de montagne.

Du fait de la crise sanitaire COVID, un grand nombre d'utilisateurs a récemment découvert le télétravail et la possibilité d'envisager les espaces ruraux comme lieux de vie faisant ainsi ressortir des besoins nouveaux exprimés auprès des élus locaux.

Dans ce contexte, les besoins suivants demeurent :

- Nécessité de pallier les carences des territoires et nécessité d'engager une nouvelle relation aux territoires garant d'un développement local
- Favoriser un développement raisonné et durable en matière économique, social, culturel (...) contribuant à réduire les difficultés et les fragilités.
- Garantir le rapprochement des services et équipements des populations
- Conserver ou attirer des compétences et initiatives, faciliter leur émergence au sein des territoires
- Favoriser et améliorer la vie locale avec la mise en place d'activités et de services de proximité.

- D'animer l'espace rural et de promouvoir les productions et les savoir-faire

En conclusion, il convient de poursuivre les efforts visant à chercher des réponses aux deux enjeux majeurs toujours d'actualité, à savoir : la proximité et l'accessibilité à une offre de services (contenu) et la présence de lieux ressources (équipements).

2. Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires (OS n°5)

Les cinq objectifs opérationnels de cette orientation stratégique correspondent au développement d'un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires.

Il s'agit plus particulièrement de placer l'offre touristique insulaire dans une stratégie économique soucieuse de la préservation des équilibres avec la mise en place d'un tourisme durable pour diminuer fortement les impacts négatifs que cette activité peut générer notamment sur l'environnement. La professionnalisation du tourisme est vue ici comme un moteur du développement local.

a) Bâtir une industrie touristique patrimoniale et productive toute l'année

Deux documents ont concouru à la réalisation de cet objectif opérationnel :

- Le Guides Aides au Tourisme 2016-2021 en aidant à la mise en tourisme de sites structurants, en soutenant la mise en tourisme du patrimoine naturel, culturel, des productions locales et des savoir-faire.
- Le Programme Opérationnel (PO) FEDER 2015-2020 avec une mesure dédiée à la valorisation des ressources naturelles et culturelles.

Ainsi, à ce jour, cet objectif opérationnel n'est que partiellement atteint. En effet, la structuration de l'offre touristique sous un angle patrimonial, constitue un objectif à long terme, pour lequel il convient de maintenir le soutien aux investissements structurants et d'y ajouter un effort dans le sens d'une meilleure intégration de la culture.

b) Maîtriser le développement touristique au moyen de documents d'urbanisme et de la destination des sols

Cet objectif opérationnel sera notamment traduit dans le Schéma d'Orientations Générales des Espaces et Sites de Pleine Nature en cours de rédaction (délibération n°20/135 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature.

Par ailleurs, il convient de souligner que les espaces, sites ou itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) et au Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires (PTESI) devront être intégrés dans les documents d'urbanisme. Aussi, la mise en œuvre de cet objectif n'est que partielle en raison du défaut de planification, notamment dans les communes connaissant une forte attractivité touristique.

Cette inscription des itinéraires de randonnée permet pourtant de garantir une protection légale des chemins, la continuité des itinéraires ainsi que la conservation des chemins ruraux. Il permet aussi de ne pas aliéner les chemins ruraux, de préserver leur accessibilité, de conventionner avec les propriétaires privés pour autoriser le passage des randonneurs, et de prévoir des itinéraires de substitution en cas de modification ou de suppression des chemins dans le cadre d'opérations foncières.

c) Diversifier la clientèle, étaler la saison et professionnaliser l'offre

Au titre de cet objectif, il peut être rappelé que le Guide Aides au Tourisme 2016-2021 a permis d'aider des projets allant dans le sens d'une diversification de la clientèle, d'un étalement de saison et d'une professionnalisation de l'offre avec notamment des mesures telles que :

- Le soutien à l'hébergement touristique en toutes zones avec le prêt à taux zéro.
- Le soutien à l'hébergement touristique en espace rural ou de montagne.
- Le soutien aux entreprises de loisir.
- Le soutien au tourisme d'affaires.

La diversification des clientèles et l'étalement de saison se jouent sur un double registre. La structuration de ce que la Corse a à offrir sur ses différents territoires d'une part, et les possibilités d'un accès aérien à la destination toute l'année, d'autre part.

Malgré les différentes mesures de soutien existantes, cet objectif n'est pour l'heure que partiellement atteint. Le premier point a fortement progressé. En effet, des efforts importants ont été faits pour diversifier la clientèle et professionnaliser et améliorer l'offre aussi bien d'un point qualitatif que quantitatif.

Le second point relatif à l'étalement de l'offre sur toute l'année nécessite encore beaucoup de travail, notamment en ce qui concerne l'offre aérienne. Le renforcement, l'élargissement et l'annualisation des liaisons aériennes par achat de flux devrait contribuer à améliorer la situation dès 2025 (*cf. rapport adopté par l'Assemblée de Corse rapport AC en septembre 2024 qui concrétise le projet et lance l'appel d'offres*).

d) Equilibrer les flux touristiques sur le territoire

Que ce soit à l'appui du Guide des Aides 2016-2021 ou du PO FEDER 2015-2020, le soutien aux investissements s'est inscrit sous l'angle d'une meilleure répartition des flux sur le territoire avec des opérations telles que :

- La création et la valorisation d'itinéraires touristiques thématiques et patrimoniaux.
- La réhabilitation de patrimoine vernaculaire d'intérêt touristique.
- La requalification d'hébergement ruraux et en zone de montagne.
- Les investissements favorisant le développement d'activités de pleine nature.

L'orientation et l'intensité des aides de l'ATC privilégient fortement l'espace rural dans une logique de rééquilibrage territorial de l'activité.

L'évolution de la fréquentation touristique ainsi que celle des pratiques liées aux espaces naturels doit amener les opérateurs publics, offices et agences ainsi que structures publiques locales, à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une bonne régulation des flux.

L'objectif serait de mettre en œuvre des dispositifs de maîtrise des flux touristiques en fonction de seuils de fréquentation au-delà desquels nous constatons des impacts environnementaux, parfois irréversibles, ainsi qu'une altération de la qualité générale de l'expérience touristique, par la saturation des infrastructures et des équipements.

Une phase concrète et opérationnelle de déploiement de diverses actions au sein de sites pilotes emblématiques bien identifiés a été initiée par l'OEC : l'archipel des LAVEZZI pour la façade littorale ainsi que des sites de Bavedda et de la Restonica pour la montagne.

La répartition spatiale de la fréquentation a progressé dans le sens de l'existence d'une offre de qualité sur l'espace rural et montagnard de l'île, mais il convient désormais, de traiter un

phénomène préoccupant, qui est celui de la polarisation d'une fréquentation sur des espaces naturels sensibles.

Cet objectif a bien été globalement appliqué ; la prise en compte de nouvelles problématiques - telles que la « surfréquentation », la protection de la biodiversité ou encore le dérèglement climatique - indique que sa mise en œuvre devrait s'intensifier dans les années à venir.

e) Promouvoir un tourisme responsable, moderne et de qualité

Le PADDUC précise que la durabilité de l'activité touristique passe par le respect de l'environnement et un comportement éthique de la part de tous. Ces notions de responsabilité, de modernité et de qualité, ont été prises en compte dans plusieurs mesures du Guide des Aides 2016-2021 (innovation touristique et stratégies numériques, tourisme de bien-être et ressourcement...)

La prise en compte de cet objectif a fortement progressé notamment sur les aspects liés à la transition écologique du tourisme avec les démarches d'éco-labélisation des hébergements et de développement des mobilités douces dont le cyclotourisme. Un effort de structuration sur le long terme est indispensable et peut positionner la Corse comme une destination de référence dans ce domaine.

Pour conclure de manière globale, il apparaît que l'ensemble des guides des aides, des programmes, schémas et mesures de soutien en faveur du tourisme mis en œuvre par la Collectivité de Corse et l'ATC ont contribué à atteindre les objectifs fixés par l'orientation stratégique n°5 du PADDUC.

3. Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie Corse, le BTP (OS n°6)

Cette orientation stratégique est issue du constat que le BTP est l'un des trois piliers essentiels de l'économie corse. Mais il repose aussi sur une double fragilité :

- (i) celle issue des possibles effets dévastateurs d'un retournement de conjoncture et ;
- (ii) celle liée à la nature même d'activités productrices reposant sur une surconsommation du capital foncier, environnemental et paysager, par nature limité.

L'analyse s'est révélée relativement complexe, au vu de son champ très élargi en termes de politiques publiques. Il en ressort que nous pouvons envisager de façon réaliste la mise en place d'une transition pour ce secteur.

Depuis 2015, plusieurs plans d'actions adoptés par l'Assemblée de Corse ont décliné au niveau opérationnel cette orientation stratégique du PADDUC :

- le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) met en avant les écosystèmes productifs à développer (axe 4).
- le Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SESRI) vise à la création d'un campus des métiers et qualifications de la transition (label attribué à un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs). Il développe notamment des formations initiales (voie scolaire et apprentissage) et continues centrées sur un secteur d'activité et un territoire, encourage toutes les formes d'alternance et favorise des parcours de réussite individualisés. Ce campus doit à présent évoluer vers un campus de catégorie «*Excellence*», afin de mobiliser et de faire valoir une véritable capacité de recherche et d'innovation. Des discussions sont actuellement en cours avec le Rectorat visant d'une part à évaluer la carte des formations professionnels et d'autre part, à revoir les structures pédagogiques de certains établissements proposant des formations en lien avec le BTP afin de renforcer la cohérence des parcours de formation.
- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) reprend les objectifs de qualification dans le cadre des formations professionnels.
- Le Plan d'accompagnement personnalisé (PAPE) et le Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) des établissements publics local d'enseignement offrent des opportunités en matière de gisements de croissance dans le bâtiment, plus particulièrement à travers les opérations de mise en accessibilité PMR des établissements scolaires (Le programme de mise en accessibilité des EPLE représente environ 8 M€ de travaux d'ici 2025). L'année 2024 voit la concrétisation d'un nouveau PPI pour la période 2024-2028.
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie révisée en mars 2023 pour la période 2024-2028 permet d'offrir de nouveaux débouchés aux secteurs du BTP, notamment concernant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Il est notamment prévu la réhabilitation de plus de 10 000 logements sociaux et d'une trentaine de bâtiments scolaires (collèges et lycées). Les moyens financiers consacrés à ces programmes de rénovation du bâti (public et privé) sont de plusieurs centaines de millions d'euros sur la période de la PPE. Ce volet sans précédent d'opérations de rénovation énergétique ne se feront qu'au travers d'un renforcement des relations partenariales avec les acteurs du BTP (*convention en cours de finalisation*) afin par exemple, d'offrir une plus grande visibilité sur les marchés de travaux de la commande publique ou encore de spécialiser les entreprises (labellisation RGE). Pour effectuer cette transition, il est indispensable d'accompagner les entreprises, les faire monter en compétence pour qu'elles se tournent plus facilement vers le marché de la rénovation (cf. volet emploi/formation et étude d'impact économique de la PPE). Il s'agira

aussi de répondre aux objectifs de la réglementation thermique 2020 dans la construction neuve et de l'adapter - autant que possible - aux réalités du territoire, notamment sur l'utilisation de matériaux locaux biosourcés (bois, pierre,...).

- Le Corsican Business Act (CBA) est en totale adéquation avec l'objectif d'« *Accompagner les entreprises de travaux publics* ». Les engagements pris ont pour finalité de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, faire émerger une culture commune de la commande publique pour repenser les processus d'achat et faire progresser l'accès des TPE/PME locales aux marchés publics. Un dialogue entre les donneurs d'ordre publics et les entreprises est ainsi instauré avec pour dénominateur commun le développement du territoire. Cette charte, qui a pour ambition de toucher l'ensemble des filières économiques du territoire, concourra ainsi à l'atteinte des objectifs du PADDUC.

En conclusion, la cohérence d'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la CDC depuis 2015 contribue à engager le secteur du BTP dans une nouvelle trajectoire et cela malgré une conjoncture économique particulièrement défavorable ces dernières années (crise sanitaire du covid, guerre en Ukraine, inflation, etc.).

4. Catalyser les filières à fort potentiel (OS n°7)

Cette orientation avait vocation à définir la stratégie territoriale en matière de développement industriel, en lien avec les priorités retenues par l'Etat dans le cadre du plan relatif à la « nouvelle France industrielle ». Elle s'articule autour de 8 objectifs opérationnels :

- Développer l'industrie agro-alimentaire ;
- Développer les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Développer la filière des plantes à parfum aromatiques, médicinales et la filière cosmétique ;
- Développer la filière « Bois de Corse » ;
- Saisir le marché des énergies renouvelables ;
- Développer les activités liées à la mise en valeur de la mer ;
- Développer une économie de la connaissance ;
- Renforcer l'économie de la culture.

L'enjeu poursuivi était notamment de renforcer l'assise de la Corse sur le marché méditerranéen, en impulsant des politiques de coopération telles qu'encouragées par l'UE.

La mise en œuvre des enjeux ciblés par le PADDUC s'est traduite, de manière concrète, au travers du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) validé par l'Assemblée de Corse le 14 décembre 2016 (délibération n° 16/293 AC) puis révisé le 1^{er} juillet 2022 (délibération n°22/101/AC). L'ambition du SRDE2I est :

- (i) d'affirmer un soutien renforcé pour les projets permettant de valoriser les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales dans une optique de développement durable ;
- (ii) d'établir des conventions-cadres pluriannuelles pilotées par l'ADEC, l'ATC ou toute Agence/Office compétent, afin de favoriser le développement des pôles d'excellence des écosystèmes et des pôles en émergence.

Ce schéma constitue la matrice de l'action de la Collectivité de Corse en matière de politique économique sur l'ensemble de la Corse. Il définit des orientations visant à favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré pour l'île. Il identifie les axes stratégiques et les principes opérationnels du Riacquistu Economicu à Suciata, en définissant notamment les orientations territoriales en matière d'aides aux entreprises.

Il cible un soutien particulier aux sept écosystèmes productifs : notamment à leur structuration et animation : construction/économie verte/transition énergétique, tourisme, économie de proximité, ESS/santé/silver économie, pôles d'excellence ou en émergence, ruralité et développement agricole (incluant les ressources maritimes), numérique/création.

L'animation des écosystèmes productifs étant des clefs pour la croissance et la résilience, le SRDE2I s'est donc fixé pour objectif d'œuvrer pour que ces derniers se structurent autour d'actions collectives s'inscrivant dans la durée. A titre d'exemple, peuvent être évoquées la structuration des sous-systèmes spécifiques suivants : bois et forêt, pleine nature, aéronautique, coutellerie, cosmétique, thermalisme, design et métiers d'art, etc.

Par ailleurs, le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) vient également renforcer la stratégie de la CdC en matière de développement des territoires en faisant écho aux orientations du SRDE2I.

Il contribue également à construire une politique territoriale cohérente, concertée et solide qui visent : - d'une part, à évaluer la carte des formations professionnelles ; - et d'autre part, à revoir les structures pédagogiques de certains établissements au regard notamment de filières porteuses.

Enfin, c'est essentiellement au travers de l'accompagnement sur le territoire de la recherche, publique et privée, que des projets structurants se sont déployés depuis 2015. Ces initiatives de recherche sont soutenues par différents dispositifs financiers et par le biais d'une structuration découlant notamment du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SESRI). Cela a permis de conférer un cadre de référence aux appels à projets thématiques lancés pour la mise en œuvre du PO FEDER, articulé lui-même avec le CPER.

a) Les plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) & la cosmétique

Ces deux filières, bien qu'étroitement liées, doivent être différenciées du fait qu'elles aient des degrés de structuration et des perspectives d'évolution différentes.

Le soutien apporté par l'ADEC à la fédération *Corsica cosmetica* fait partie des actions ayant permis le renforcement de la filière, en vue de faire émerger un pôle de compétitivité « PPAM, cosmétique, pharmacopée » et d'ancrer les entreprises insulaires de ce secteur sur le marché national et international.

Par ailleurs, le programme de recherche AGRIEX - piloté depuis 2017 par l'Université de Corse et le CNRS - s'attache à caractériser la qualité des plantes aromatiques et médicinales spécifiques à la Corse, afin de permettre l'émergence de nouveaux débouchés aux produits végétaux issus du territoire. Par le biais d'un partenariat renforcé avec les entreprises, ce projet a aussi pour objectif le transfert efficace et rapide des innovations vers la profession.

S'agissant de la production de plants d'origine locale, il convient de souligner les actions de l'OEC au bénéfice de la marque de valorisation de végétaux indigènes *Corsica Grana*. Depuis son lancement en 2016, une douzaine de producteurs ont obtenu un droit d'usage de la marque. Cette dernière s'inscrit dans une volonté de valorisation, de réappropriation et d'utilisation de la flore locale. La marque répond à des besoins croissants en matière de végétaux sur l'île, mais également à des enjeux environnementaux forts, tels que la préservation des paysages, de la biodiversité et du patrimoine végétal corse. Elle permet également de limiter les introductions d'Espèces Exotiques Envahissantes ainsi que les diverses invasions biologiques. Actuellement une e de Corsica Grana.

b) L'industrie agroalimentaire

Afin de développer une économie productive durable de l'industrie agroalimentaire et à encourager la culture d'espèces endogènes, la Collectivité de Corse est avant tout intervenue en termes de recherche et développement, notamment en soutenant l'Université de Corse sur des projets tels que le programme « principes actifs des produits de la ruche » dans la filière apiculture ou en encore le programme « Innov'Agrumes. Porté par l'INRA, l'Université de Corse et l'ensemble des acteurs de la filière agrumicole, ce dernier a pour objet de travailler sur le maintien de la typicité de la clémentine et sur l'étalement de la période de production des agrumes au travers de la diversité et de l'innovation variétale.

Le soutien de la Collectivité de Corse à l'industrie agro-alimentaire s'est également manifesté par le financement, et le maintien en condition opérationnelle, de la plateforme Corsic'agropole. Dédiée à la recherche et à l'innovation, elle participe à la mise en synergie des différents acteurs de la filière agricole végétale, par leur regroupement en un seul et même lieu, autour d'enjeux et de projets communs. Elle vise notamment à inscrire la dynamique économique des filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable.

c) Les activités liées à la mise en valeur de la mer

Concernant la pêche et l'aquaculture, la Collectivité de Corse s'est engagée, via l'OEC, à soutenir une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture. Celles-ci devront s'inscrire dans une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone. Cette politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture s'articule autour de cinq dispositifs :

- Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) période 2014-2020 devenu le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027.
- Le régime cadre exempté de notification (RCEN) en faveur des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Le dispositif de minimis-pêche pour les petits équipements et les investissements dans les entreprises de petite pêche côtière.
- L'accompagnement des structures socioprofessionnelles de la pêche et de l'aquaculture.
- Le conventionnement, en partenariat avec les régions Sud et Occitanie, avec le service d'assistance vétérinaire d'urgence (SAVU) pour les fermes piscicoles corses.

Durant la crise sanitaire du Covid, la Collectivité de Corse et l'OEC ont mis en place dès 2020 un dispositif de soutien spécifique aux entreprises de pêche artisanale qui a ensuite été reconduit en 2021.

Les filières pêche, aquaculture et ostréiculture ont également été accompagnées par divers projets de recherche. Nous pouvons notamment citer les travaux menés par les scientifiques de la *plateforme STELLA MARE* qui ont pour objectif la maîtrise et la gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales de Corse pour permettre un transfert des innovations technologiques vers les professionnels de la mer.

Concernant le nautisme et la plaisance, le PADDUC s'était fixé comme objectif de permettre le développement de la filière nautique et de l'offre de plaisance insulaire, tout en préservant la qualité environnementale unique du territoire. Aussi, il est à noter que ces enjeux rejoignent ceux du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et ceux traitant de la gestion des zones côtières (OS n°13).

Par ailleurs, peuvent également être citées les actions d'accompagnement menées par l'ADEC auprès des entreprises du secteur, notamment la convention de partenariat conclue sur la période 2011-2019 avec la Fédération des Industries Nautiques.

- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'économie de la connaissance

L'ambition du PADDUC était de promouvoir les TIC afin de désenclaver certaines populations et activités économiques et de créer un pôle d'excellence dédié. En ce sens, il est à noter qu'un pôle d'excellence numérique a été constitué et est actuellement animé par l'ADEC. Il a vocation à s'intégrer au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et à en constituer la déclinaison économique en vue de :

- dynamiser et promouvoir la Corse comme un territoire de projets, d'innovation et de développement durable ;
- stimuler en Corse de nouvelles initiatives de coopération, et de promotion de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement ;
- conforter et valoriser les efforts de la CDC dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire ;
- positionner la Corse comme territoire d'excellence en matière de TIC.

- La filière « Bois de Corse »

Suite aux assises de la forêt et du bois (12 et 13 octobre 2023), l'Assemblée de Corse a adopté en décembre 2023 un programme pour la forêt et le bois de Corse qui a pour principal objectif de développer la filière bois et la gestion forestière. Il se décline en une vingtaine de fiches actions : labellisation du bois, formation et recherche, gestion par massif, amélioration de la déserte, etc.

Par ailleurs, le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été adopté par l'Assemblée de Corse en Mars 2023, concomitamment au projet de révision la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Il a pour enjeu de définir des objectifs concrets de développement de l'énergie issue de la biomasse pour la production d'électricité et de chaleur. En termes d'attentes concernant la filière « bois énergie », peuvent aussi être cités les appels à projets (AAP) bois énergie portés par l'AUE ou encore les activités de la SEM Corse Bois Energie.

- Le marché des énergies renouvelables :

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) a fixé des objectifs très ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. Il s'agira notamment d'augmenter de +740 GWh (la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2028 (par rapport à 2019)). Les investissements nécessaires à la réalisation de la PPE sur la période 2019-2028 s'élève à 4,4 milliards d'€, dont 3 milliards d'€ sur la période 2024-2028.

Concernant plus spécifiquement les énergies renouvelables (thermiques et électrique), les investissements nécessaires s'élèvent à plus de 1 milliard d'euros (principalement dans le solaire photovoltaïque avec plus de 400 millions). Les entreprises œuvrant sur le marché des ENR ont connu une croissance importante depuis 2015 ; ce développement devrait se poursuivre dans les prochaines années avec la création prévue de plus de 300 emplois d'ici 2028 dans ce secteur.

Le soutien de la Collectivité de Corse aux activités de recherche des plateformes MYRTE et PAGLIA ORBA de l'Université de Corse-CNRS, a permis leur maintien en condition opérationnelle contribuant ainsi à répondre à l'enjeu identifié par le PADDUC en termes de formation dans ce domaine, notamment en développant une expertise locale dans la gestion durable des ressources de l'île.

- Renforcer l'économie de la culture :

La feuille de route « Culture » de la Collectivité de Corse précise que : « Moteur d'attractivité et de compétitivité, les industries culturelles et créatives possèdent une des meilleures opportunités de développement économique. ». Elle indique également qu'il existe des : « liens réciproques entre action culturelle, économie et tourisme, et la nécessité de structurer les filières ». Cela s'est traduit par la mise en œuvre de nombreux dispositifs qui seront présentés ci-dessous de façon thématique.

Concernant la filière Industries culturelles et Créatives de Corse, la Collectivité de Corse a initié deux grands chantiers en organisant : (i) une table ronde sur le thème de « L'IMPRESA SÌ, la portée économique de la culture en Corse » en mai 2016 ; (ii) les « Atelli di a cultura » en novembre et décembre 2016. La première étape des échanges entre la Collectivité de Corse et les acteurs culturels insulaires, a mis en exergue la nécessité de mieux accompagner ces industries dans le cadre d'une action concertée entre culture et économie. Pour ce faire, un AAP "Industries Culturelles et Créatives de Corse", a été lancé en 2017. Sa mise en œuvre a été confiée à l'ADEC, en concertation avec la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse. Cet AAP " vise à créer

un effet de levier en faveur de la valorisation et la promotion du secteur culturel, dans une perspective économique et sociale. L'enjeu étant de favoriser les projets innovants et structurants, dans le cadre de mesures d'aides à l'investissement, à la promotion culturelle et à la création d'emplois.

Concernant la filière musicale, les efforts mis en œuvre dans la structuration de la filière musicale se vérifient à travers différentes actions portées par la CDC. Tout d'abord, la Direction de la Culture a fortement encouragé la création de l'association LE REZO. Le but de cette association est de constituer un réseau de repérage, de soutien et d'aide à la professionnalisation et à la diffusion, en Corse et en dehors de la Corse, des créateurs de musique résidant dans l'île et œuvrant dans le champ des musiques dites « actuelles ». De plus, l'industrie musicale sollicite régulièrement la CDC qui demande à ce que toute la production musicale des phonogrammes, accompagnés au titre de l'aide à la création, soit réalisée en Corse. De même l'aide à la création de phonogrammes permet aux sociétés de production d'être soutenues dans leurs projets. Depuis le vote du PADDUC, l'arrivée du streaming a fortement impacté cette filière entraînant un bilan est fortement contrasté. Aussi, la Collectivité de Corse travaille avec le Centre National de la musique (CNM) afin de mettre en place un contrat de filière permettant aux acteurs de cette dernière de travailler sur un projet commun. Enfin, en prévoyant de développer les enseignements artistiques, les cursus de formation, les événements, sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des esthétiques du chant et pour « le chant traditionnel » en particulier et majoritairement, cela confirme le potentiel en termes d'emploi direct dans la filière. Toutefois, l'offre ne correspond pas encore à la demande et le constat est très déficitaire pour de multiples raisons. Un déploiement de moyens et une politique ambitieuse semblent donc être les conditions nécessaires à la réussite de cet objectif en termes de formation.

Concernant la filière livre, elle a été confortée à travers le fonds d'aides, la commande publique et l'aide aux librairies.

Concernant la filière audiovisuelle, l'objectif de développement d'une économie productive de la culture s'est traduit par l'accompagnement et le soutien de plusieurs projets industriels structurants innovants. Ces derniers portent sur tous les maillons de la chaîne de la filière audiovisuelle, de la location de matériel de tournage, aux activités de post production et de diffusion. Le confortement de la structuration et la professionnalisation de la filière audiovisuelle reste un enjeu majeur, notamment autour de la chaîne Via Stella, en s'inscrivant dans une dynamique euro-méditerranéenne. C'est pourquoi, une impulsion s'est construite autour du renforcement du cadre conventionnel avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et les diffuseurs du territoire, l'augmentation du fonds d'aides à la création et le développement de l'attractivité du territoire, notamment autour du bureau d'accueil des tournages « Corsica Pôle Tournages », avec la création d'outils performants.

Concernant l'activité de création, de nouvelles conventions de coopération pour le cinéma et l'image animée ont été conclues, pour les périodes 2017-2019, puis 2020-2022, entre la Collectivité de Corse, le CNC et l'Etat autour d'axes renforcés sur l'émergence des talents. De plus, le règlement du fonds d'aides à la création a fait l'objet de deux révisions, en vue d'améliorer l'attractivité du secteur et d'être plus adapté aux évolutions récentes qu'il a pu connaître. A titre d'illustration, ce fonds a permis de soutenir 108 projets en 2021 pour un montant de plus de 3,4 millions € (contre 74 projets aidés en 2014 pour un montant d'environ 2,2 millions d'€).

Concernant l'activité de diffusion, les plateformes SVOD (service de vidéo à la demande) constituent un secteur économique en pleine croissance, prenant le pas sur les médias traditionnels. La Collectivité de Corse a donc participé à la réalisation du projet innovant de plateforme régionale SVOD ALLINDI, par une convention d'objectif et de moyens triennale 2021-2023. Il est à noter qu'elle est la seule plateforme SVOD, régionale, professionnelle en activité sur le territoire français. Les objectifs confiés à cette plateforme bilingue (corse-français), agréée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le CNC, sont notamment l'extension de l'offre patrimoniale de films corses et méditerranéens, et l'extension de la diffusion de la plateforme sur le bassin méditerranéen.

Concernant l'activité de tournage, la Collectivité mène une politique de soutien du secteur audiovisuel à travers notamment le fonds d'aide et le bureau d'accueil de tournage « Corsica pôle tournage ». Elle soutient les entreprises corses de la filière audiovisuelle dans leur programme d'investissement, de création d'emplois et de participation à des festivals.

Concernant l'activité de postproduction, la collectivité a soutenu la création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel cinéma et de deux salles de montage son dédiés au cinéma. Il s'agit d'un équipement de référence, comme il en existe que cinq ou six en France, qui participera à la valorisation de la filière son insulaire et permettra d'optimiser les retombées économiques sur le territoire.

Concernant l'exploitation cinématographique, les actions ont concerné la finalisation de l'équipement de l'île en complexe cinématographique de dernière génération. Suite à l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique en 2017, la CdC a soutenu financièrement trois projets de complexe cinématographique localisés à Lecci (4 salles), à Bastia (6 salles) et Aiacciu (3 salles). En outre, un plan de soutien à l'ensemble des salles de cinéma fermées lors de la crise sanitaire a été adopté par l'Assemblée de Corse en 2021.

Il est à noter que la fréquentation cinématographique insulaire a enregistré la plus forte hausse des régions françaises en 2019. Entre la fin 2014 et 2019, le chiffre d'affaires et de fréquentation des salles de Corse a quasiment doublé, s'établissant en 2019 à 728 000 entrées pour 4,8 millions d'euros, contre 390 000 entrées pour 2.7 millions d'euros en 2014.

Concernant la mise en place d'une économie de la langue, des actions significatives ont été menées :

- dans le domaine du livre, le nouveau règlement des aides (RDA) permet de soutenir les projets d'écriture et d'édition en langue corse.
- dans le domaine du spectacle vivant, le nouveau RDA soutient les projets d'écriture et de production de phonogrammes de groupes et chanteurs, ainsi que les créations théâtrales en langue corse.
- dans le domaine de l'audiovisuel, l'augmentation des quotas langue corse en termes d'heure de diffusion des deux chaînes télévisées du territoire Via Stella et TelePaese ; le renforcement des commandes de doublage pour Via Stella ; l'incitation au développement et à la production d'œuvre en langue corse, grâce à l'augmentation du bonus en langue corse pour l'ensemble des aides délivrées au titre du fonds d'aides à la création ; l'incitation au sous-titrage et au doublage en langue corse des œuvres audiovisuelles et cinématographiques dans le cadre de la mise en place d'une aide à l'éditorialisation ; la création d'un auditorium de doublage professionnel de film à Bastia permettant d'augmenter le corpus d'œuvre disponible en langue corse.

S'agissant des deux chaînes de télévision précitées il est également à noter une valorisation de la langue corse au travers de la passation : (i) d'une convention quadriennale d'objectifs et de moyens, avec France Télévisions, pour la période 2020-2023 (avec des axes renforcés au bénéfice de la création et de la production audiovisuelles en Corse, de l'action en faveur de la langue corse et du rôle moteur que Via Stella pourrait jouer en Méditerranée) ; (ii) d'une convention quadriennale 2018-2021 d'objectifs et de moyens avec la chaîne TelePaese (avec des axes renforcés sur la coproduction d'œuvres de création, sur la langue corse, l'éditorial de proximité et les liens avec l'Université de Corse).

5. Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables (OS n°8)

Le PADDUC propose de « (...) *considérer l'économie sociale et solidaire, non pas comme un sous-secteur pour exclus, mais comme levier d'un développement intégral (...) Face aux enjeux multiples, les réponses se doivent d'être transversales et les outils à mobiliser doivent être clairement identifiés et opérants (...)* ».

En février 2016, le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse a présenté un rapport sur le potentiel de développement de l'ESS en Corse : « (...) *Il apparaît aujourd'hui que ce modèle économique est en prise directe avec les enjeux de développement territorial. Ni substitutive de l'action publique et du service public, ni curative des dérives d'un modèle économique en crise, l'ESS se revendique comme un modèle économique à part entière (...). Elle ouvre la voie d'un autre type de développement, surtout en période de crise et dans un territoire comme la Corse, à forte dominante rurale où l'économie marchande, trop centrée sur la solvabilité de la demande, ne répond pas toujours aux besoins de la population. Son ancrage territorial constitue à la fois, une ressource identitaire en même temps qu'économique et sociale pour le territoire (...) La permanence d'un « esprit Riaquistu » sur le long terme est un élément important à noter pour l'avenir et le développement de l'ESS en Corse (...)* ».

Plusieurs actions opérationnelles ont découlées de ces constats :

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été pleinement intégrée dans la stratégie économique au travers de l'inscription d'un volet dédié dans le SRDEII et par la mise en œuvre de mesures d'aides et règlements spécifiques :

- adaptation des aides du dispositif Cors'Eco Solidaire 2,
- conventions d'action économiques avec les intercommunalités,
- soutien aux missions de la CRESS et aux partenaires ESS dans le cadre de l'appel à projets « Ecunomia Suciiale è Sulidaria : sustegnu à e strutture d'accompagnamentu »

Par ailleurs, l'ESS a été placé au cœur des politiques publiques par l'adoption par l'Assemblée de Corse d'un cadre de référence pour le développement de l'ESS en décembre 2019. Ce cadre capitalise l'important travail de concertation mené et est révélateur des actions portées par les acteurs et la CdC depuis de nombreuses années. Conçu et pensé comme un outil de pilotage partagé, il est en parfaite adéquation avec les objectifs opérationnels du PADDUC. Il ambitionne notamment de décloisonner les pratiques, les compétences, construire la transversalité et déployer un nouveau mode d'organisation et de management du travail transversal, impliquant étroitement les agences, les offices, les services de la Collectivité de Corse ainsi que les partenaires et acteurs de l'ESS, les services de l'Etat. Ce nouveau cadre a permis de positionner la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) comme un acteur présent dans de nombreux lieux de décision et d'action. Ainsi, quatre groupes de travail sur des thématiques à fort impact social et territorial ont été créés sous l'égide de la Collectivité de Corse avec un co-pilotage CRESS/acteurs ESS : (i) l'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique ; (ii) quand l'économie circulaire est sociale et solidaire ; (iii) l'ESS en faveur d'une alimentation durable ; (iv) l'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive. Une synthèse de ces travaux comprenant une cartographie des acteurs a été réalisée et des fiches actions/projets sont en cours de déploiement opérationnel impliquant plusieurs directions, agences et offices de la Collectivité de Corse.

La volonté de déploiement et de renforcement de l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit au cœur d'un défi identifié par le PADDUC : celui de lutter contre la vulnérabilité potentielle de l'économie corse. Cette économie aux fragilités structurelles, dépendante de facteurs extérieurs qu'elle ne peut

maîtriser pleinement, est ainsi potentiellement fragilisée en cas de retournement brusque de conjoncture. Ces craintes d'une défaillance d'un des piliers de l'économie corse ont particulièrement été prégnantes durant les années 2020 et 2021 et sont toujours d'actualité aujourd'hui.